1699 — Gaël - Acte de décès d'un jeune enfant trouvé où l'on y décèle les prémisses de « l'Assistance Publique »

http://archives-en-ligne.ille-et-vilaine.fr/thot internet/ark:/49933/thtxpnvx1v98/54417/41

Transcription

Un petit garçon nommé Robert qui ayant été trouvé à la Haie Goudal derrière le four de défunt Guillaume Morfoisse avait été baptisé sur Chevré à cause de péril de mort puis porté à l'église succursale de Saint-Nicodème¹ en cette paroisse² où il avait reçu les autres cérémonies du baptême; ayant depuis été mis au pied de la croix de ce cimetière avec destination au trésorier en charge de cette dite paroisse de s'en charger conformément à une sentence rendue sur ce sujet pour être nourri aux dépens du général³, mourut du jour d'hier deuxième septembre nonnante neuf au logis de François Salo demeurant au Limplet qu'il l'avait à nourrir comme s'étant trouvé dernier rabaisseur lorsque les trésoriers mirent sa nourriture à bout et de bout au dit pied de la croix. Il avait été trouvé le deuxième de juin dernier et paraissait ne faire que de naître. Il a été inhumé ce jourd'hui treize septembre sous le chapitreau immédiatement avant que de commencer la grande messe. Personne ne s'est présenté pour signer.

Commentaire

Cet acte de décès est particulièrement intéressant par les informations « périhériques » qu'il contient. On y parle d'un enfant trouvé « derrière le four » du paroissien Guillaume Morfoisse qu'on a d'abord baptisé en urgence à cause du « péril de mort », puis « porté à l'église succursale de Saint-Nicodème en cette paroisse » pour y recevoir les « autres cérémonies du baptême ». On est là dans la procédure classique du baptême « en deux temps » dans ce type de circonstances : un premier baptême pour sauver l'âme de l'enfant en cas de décès, puis, s'il survit un « vrai » baptême durant lequel on le nomme et lui donne un parrain et une marraine. On a d'ailleurs retrouvé son acte de baptême⁴ du trois juin où on y apprend que ce sont en fait deux enfants⁵, sans doute jumeaux, qui furent trouvés et non pas un seul.

L'abandon de deux enfants ensemble est relativement rare. Cela renvoie aux réelles difficultés de vie dans les campagnes bretonnes en cette fin de XVIIème siècle et qui perdureront au siècle suivant.

L'intérêt singulier qui apparaît « en creux » dans cet acte de décès se trouve dans la prise en charge des enfants trouvés par la paroisse. Ceux-ci sont pris en charge économiquement par le général de la paroisse. Ainsi le petit Robert sera « nourri au dépens du général ». Celui qui a été choisi pour le nourrir se nomme François Salo. C'est lui qui, à l'issue d'une procédure conduite par le trésorier du général au pied de la croix du cimetière, s'est retrouvé le « gagnant » d'une sorte « d'enchère inversée » où c'est le paroissien qui propose le moindre coût pour assurer la nourriture de l'enfant, c'est à dire « le dernier rabaisseur » qui obtient la garde et le financement par la paroisse.

¹ La paroisse de Gaël comprenait à cette époque deux succursales : Saint-Nicodème du Bran et Notre-Dame de Muel.

² Abbé Guillotin de Corson, « Pouillé historique de l'archevêché de Rennes », Tome IV, 1883, p. 226-227 (Gallica)

³ Organe administratif et politique de la paroisse composé de paroissiens, du curé, du juge et du procureur fiscal. Sorte de conseil paroissial, ancêtre du conseil municipal. Il se réunissait dans la sacristie ou sous le chapitreau.

⁴ Voir l'acte de baptême http://archives-en-ligne.ille-et-vilaine.fr/thot_internet/ark:/49933/thtqrfj6sdjk/256040/2

⁵ Nous n'avons pas trouvé ce qu'est devenu le second enfant trouvé.

Enfin, il nous paraît intéressant de mentionner les modalités de son inhumation « sous le chapitreau avant que de commencer la grande messe ». Le chapitreau, parfois appelé « chapitret » dans les actes de la Bretagne gallèse est un porche ouvert au Sud d'une église et pourvu de bancs latéraux où pouvait se réunir le général de la paroisse. Partie intégrante de l'église, on y pouvait aussi inhumer des personnes⁶. Ainsi, la prise en charge de ce petit enfant par le général a lieu jusque dans son inhumation.

Ainsi, à travers ce seul acte de décès, finalement très court mais très riche d'informations, on voit s'amorcer des modalités de prise en charge des enfants trouvés qui se perfectionneront par la suite pour déboucher sur les dispositifs de l'Assistance Publique.

Acte repéré et transcrit par François DAVID

Commentaire de Gérard JOLIVET

⁶ Ainsi, l'Abbé Joseph LOUET, Recteur de La Selle-en-Coglès de 1902 à 1909 et auteur du livre « La chouannerie et le clergé constitutionnel dans un coin de la Bretagne ou les guerres religieuses pendant la Révolution » est inhumé sous le chapitreau de l'église. Voir http://fr.topic-topos.com/chapitreau-la-selle-en-cogles